

POUR OU CONTRE LE COMING-OUT DES PEOPLE GAY ?

VOIR UNE CÉLÉBRITÉ HOMO EN COUVERTURE D'UN MAGAZINE PEOPLE N'A PLUS RIEN D'EXCEPTIONNEL. CETTE NOUVELLE VISIBILITÉ RELANCE LE DÉBAT DU COMING-OUT DES PERSONNALITÉS: CELUI-CI SERT-IL LA COMMUNAUTÉ GAY OU NON ? À TRAVERS UN SONDAGE TETU.COM ET DES INTERVIEWS SANS LANGUE DE BOIS, «TÊTU» DRESSE L'ÉTAT DES LIEUX DE LA PLANÈTE GAY CÔTÉ PAILLETES. DOSSIER RÉALISÉ PAR SYLVAIN ROUZIERES, LOUIS MAURY ET MYRTILLE RAMBION ILLUSTRATION SOUP

«**T**êtu n'a pas été tendre avec moi par le passé et ne s'est jamais gêné pour infiltrer ma vie privée sans me demander mon avis, je ne souhaite donc pas collaborer à la vente de ce magazine.» C'est ainsi qu'un très célèbre people gay a répondu à notre demande d'interview. Trente ans après les débuts du mouvement gay, être une personnalité publique homosexuelle reste un sujet sensible et apparemment douloureux pour certains. Comme Steevy, devenu célèbre en 2000 grâce

«DIRE D'UNE PERSONNALITÉ QU'ELLE EST GAY N'A AUCUN INTÉRÊT, C'EST LA SITUATION QUI COMPTE.»

à une émission qui prônait l'impudeur. «Il ne souhaite plus en parler», nous dit un attaché de presse de France 2. Mais en 2006, dire qu'on est gay au détour d'une phrase reprise au zapping est-il suffisant pour prétendre avoir parlé de son

ALLUSIONS CODÉES ET CLINS D'ŒIL APPUYÉS

Souvent le double discours est de mise. Les people pratiquent une politique du «montrer sans dire» à coups d'allusions codées et de clins d'œil appuyés lancés au public. À ce jeu-là, Stéphane Bern et Marc-Olivier Fogiel se sont pris à leur propre piège. En 2005, le magazine *L'Expansion* évoque leur homosexualité dans un article sur les réseaux homosexuels. Les deux animateurs attaquent pour atteinte à la vie privée et perdent leurs procès. L'avocat Emmanuel Pierrat explique: «Ils se sont servis de l'ambiguïté autour de leur orientation sexuelle comme d'un instrument de communication en l'intégrant dans leur plan média. Le tribunal a retenu qu'ils ne prenaient pas, l'un et l'autre, toutes les précautions nécessaires pour tenir secrète leur préférence sexuelle. Le fait qu'ils soient gay n'est donc plus d'ordre privé les concernant, ce qui l'est, c'est avec qui ils sortent.» Car, en cinq ans, les frontières

ont bougé. Les magazines people comme *Voici*, *Public* ou *Closer* n'hésitent plus à franchir la ligne rouge. L'homosexualité d'une célébrité n'est plus un tabou. Hedi Dahmani, le rédacteur en chef de *Voici* confirme: «Quand nous avons fait la couverture avec Thomas du "Loft" et son ami, je recevais des coups de fils de partout car c'était la première fois qu'on mettait un couple gay en une. Mais pour nous, cela n'a posé aucun problème, on a traité ça comme une love story et non pas sous l'angle gay. Au fond, dire d'une personnalité qu'elle est gay n'a aucun intérêt, c'est la situation qui compte. Un people qui quitte sa femme pour un autre homme, c'est déjà plus croustillant. Le tabou vient surtout des people gay eux-mêmes et de leur entourage. Ils devraient faire preuve d'un peu plus d'audace et de courage sinon il y aura toujours une gêne autour de ça.» Au début des années 70, alors qu'émerge la presse dite de personnalités, les juges ont été amenés à décider ce qui était de l'ordre de

L'«AFFAIRE» MURIEL ROBIN

Muriel Robin a protesté contre la parution dans l'édition de *Paris Match* du 2 novembre d'une série de photos prises lors de la soirée de gala de la comédie musicale *Cabaret* aux Folies Bergère et de son exploitation en couverture. On y voit Muriel Robin qui pose au côté d'une femme et l'un des clichés les montre main dans la main. Le magazine a en conséquence choisi de titrer: «Muriel Robin, le bonheur. Son triomphe à la télé.



Sa rencontre avec Anne.» Le service de presse de la comédienne a aussitôt réagi: «[Muriel Robin] tient à faire savoir qu'à aucun moment, elle n'a autorisé cette publication, tout au contraire elle s'y est opposée auprès du directeur de la publication. [Elle] tient donc à renouveler sa protestation devant ce genre d'attaque. Muriel Robin n'a jamais mis sa vie privée sur la place publique.» À l'heure où nous bouclons, une procédure judiciaire devrait être lancée par l'actrice.